

Partenariat ASMIS / Centre de rééducation des 3 Vallées

pour favoriser le maintien dans l'emploi

➤ Journées santé travail 10 & 11 octobre 2023



Dr M-Aude GUDIN

L'ASMIS



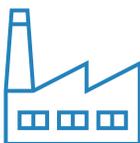
➤ **18** Centres répartis sur le département de la Somme



➤ **1** Centre mobile



➤ **127 807** Salariés suivis dont
5 428 Travailleurs temporaires



➤ **8 285** Entreprises adhérentes
soit 9 911 établissements



Notre partenaire : Le Centre de Rééducation des 3 Vallées

Centre de **soins médicaux et de réadaptation (SMR)** des affections de l'appareil locomoteur, de l'affection du système nerveux et de l'affection des grands brûlés.

- Médecins MPR
- 12 kinésithérapeutes
- 6 Enseignants en activité physique adaptée
- 6 ergothérapeutes
- 4 psychomotriciens
- 1 assistante sociale
- 3 neuropsychologues
- 1 Psychologue

Diagnostic territorial

Les troubles musculosquelettiques sont à l'origine de **4** maladies professionnelles reconnues sur **5**.

En 2021, **39%** des inaptitudes posées par les médecins de l'ASMIS sont en lien avec des troubles ostéoarticulaires.

Les facteurs de risque d'incapacité prolongée au travail ou d'obstacle au retour au travail doivent être recherchés, en cas d'arrêts de travail répétés ou prolongés au-delà de **4** semaines.

Préconisation HAS **2019** dans la prise en charge de la lombalgie commune en cas de lombalgie chronique ou à risque de chronicité.

Prise en charge pluridisciplinaire :

- Kinésithérapeute ;
- Rhumatologue ;
- Spécialiste de médecine physique et de réadaptation ;
- Médecin du travail ;
- Si indiqué spécialiste de la douleur, ou chirurgien du rachis.

Constat



- Prise en charge parfois tardive du patient
- Latence entre la fin de la prise en charge et le retour en entreprise
- Perte des bénéfices des soins
- Appréhension du patient à reprendre un emploi après sa sortie



- Adressage complexe
- Pas de lien existant entre les structures
- Adaptation au poste difficile par l'absence de bilan

La loi de 2 août 2021, catalyseur permettant la concrétisation d'un partenariat

La cellule PDP: mission



Proposer des actions de sensibilisation



Identifier les situations individuelles



Proposer, en lien avec l'employeur et le travailleur, les mesures individuelles d'aménagement ou d'adaptation de poste



Participer à l'accompagnement du travailleur éligible au bénéfice des actions de prévention de la désinsertion professionnelle



Assurer une collaboration avec les professionnels de santé chargés des soins et d'autres organismes luttant contre la désinsertion professionnelle (Assurance maladie, Cap emploi..)

Adresse de contact: cellulepdp@asmis.net

Cellule PDP

Cellule PDP
du vendredi

Objectifs de prise en charge

Adressage individuel

Intervention dans le maintien en emploi des patients/salariés afin de retarder ou éviter l'évolution vers la désinsertion professionnelle en lien avec le médecin traitant et le MPR.

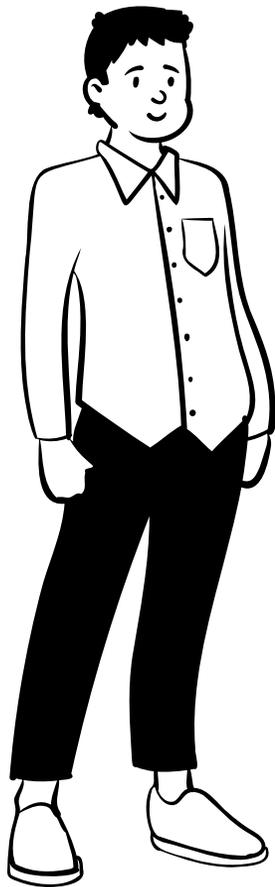
- Echanges entre les médecins MPR et la cellule PDP ;
- Mise à disposition des outils de communication ASMIS, PRESANSE, PRST4 ;
- Orientation et information des patients/salariés.

Accompagnement de la cellule PDP

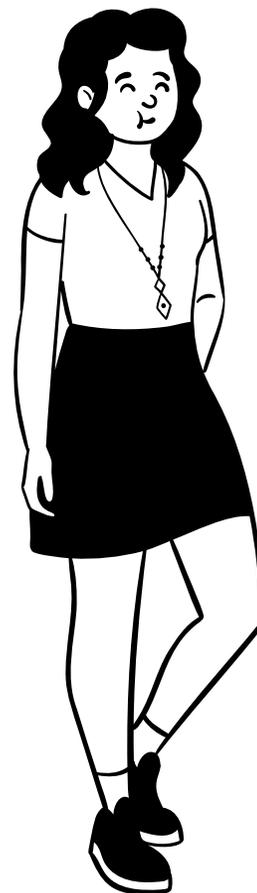
Action collective

- Intervention des ergonomes
- Développement de la prévention primaire

Situations prises en charge



- 36 ans
- Aide-soignant
- 11 ans d'ancienneté
- Arrêt depuis 6 mois sur AT pour lombalgie aigue en mobilisant un patient.



- 45 ans
- Agent d'entretien
- 2 ans d'ancienneté
- En activité, adressée par son médecin traitant au médecin du travail pour lombalgie-cruralgie et demande d'aménagement de poste.

Indicateurs

- Nombre de salariés adressés par le médecin du travail au CRF ;
- Nombre d'évaluations réalisées par le CRF ;
- Nombre de programmes de rééducation personnalisée réalisés ;
- Nombre de saisines de la cellule PDP par les médecins MPR ;
- Nombre d'informations données aux salariés ;
- Nombre de reprises après prise en charge en CRF.

Conclusion - Perspectives

- Plusieurs cas adressés depuis la signature du partenariat ;
- Travail collaboratif mené sur la pertinence de l'utilisation d'un exosquelette actif motorisé (en prévention primaire et tertiaire)
- Intérêt de « pérenniser » le partenariat via la signature d'une convention
- Construction en cours d'autres partenariats avec des centres de soins afin de renforcer les actions en prévention de la désinsertion professionnelle.





Merci pour votre écoute